

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024**

Le neuf avril deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Michel MOREL.

**Etaient présents :** M. Michel MOREL, Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD, M. Jean-Baptiste GALLIOT, Mme Aurélie WALTZER, M. Denis BERTIN-GUYON, Mme Christine POIX, Mme Rose-May GIORGIANNI, M. Eric BARBE, M. Jean-Charles CATTIN, Mme Christel GERBER, M. Daniel POIX, M. Anthony BONNEFOY, M. Antoine GRAF, M. Daniel GRAF.

**Etaient absents excusés :** Mme Roxane RAWYLER qui a donné procuration à M. Antoine GRAF, Mme Céline BLONDEAU qui a donné procuration à Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD, M. Denis POIX-DAUDE qui a donné procuration à Mme Danièle BIESSE.

**Etaient absents :** Mme Isabelle ANDREZ

**Secrétaire de séance :** Mme Aurélie WALTZER

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 03 avril 2024. Sans observation, le procès-verbal du 03 avril 2024 est adopté.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal Monsieur Philippe CORNEVEAUX, Secrétaire Général de la Mairie, remplaçant Monsieur Yves QUERRY.

**19h10 : Arrivée de Mme GERBER**

**Points 1 à 6 : Approbation des Compte de Gestion 2023 – Comptes Administratifs 2023 – Affectation des résultats 2023**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que les comptes de gestion de l'année 2023 sont conformes aux comptes administratifs de la commune et ceci pour tous les budgets cités ci-dessous.

M. BILLOT expose les différents comptes à l'assemblée.

Monsieur Le Maire sort de la salle du Conseil durant les votes des différents budgets.

**1a-1b-1c / BUDGET CIMETIERE**

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
DÉPENSES	10 461,00 €	10 461,00 €
RECETTES	10 461,00 €	15 353,19 €
RÉSULTAT	0,00 €	4 892,19 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	4 892,19 €	

**2a-2b-2c / BUDGET EAU**

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
DÉPENSES	83 272,49 €	394 532,58 €
RECETTES	169 762,74 €	775 402,77 €
RÉSULTAT	86 490,25 €	380 870,19 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	467 360,44 €	

**3a-3b-3c / BUDGET BOIS**

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
DÉPENSES	51 226,06 €	224 306,93 €
RECETTES	40 094,03 €	289 280,68 €
RÉSULTAT	-11 132,03 €	64 973,75 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	53 841,72 €	

**4a-4b-4c / BUDGET MICROCENTRALE**

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
DÉPENSES	4 794,38 €	17 229,64 €
RECETTES	57 151,94 €	63 607,95 €
RÉSULTAT	52 357,56 €	46 378,31 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	98 735,87 €	

**5a-5b-5c / BUDGET Lotissement LES PERRIÈRES 2**

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
DÉPENSES	- €	175 889,50 €
RECETTES	- €	0,00 €
RÉSULTAT	- €	-175 889,50 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	-175 889,50 €	

**6a-6b-6c / BUDGET COMMUNAL**

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
DÉPENSES	1 060 208,83 €	1 826 874,83 €
RECETTES	944 748,80 €	2 544 876,52 €
RÉSULTAT	-115 460,03 €	718 001,69 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE	602 541,66 €
---------------------	--------------

**POINTS 1 à 6 :  
DÉLIBÉRATIONS VOTÉES À L'UNANIMITÉ**

**Points 7 à 12 : Vote des Budgets Primitifs 2024**

**7/ BUDGET PREVISIONNEL CIMETIERE 2024**

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
36 902,90 €	16 902,90 €

**8a/ BUDGET PREVISIONNEL EAU 2024**

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 314 008,90 €	161 623,15 €
Recettes : 486 993,34 €	

**8b/ Reversement du Budget Eau au Budget Principal**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le budget Eau dispose au 31/12/2023 d'un excédent de fonctionnement s'élevant à 380 870,19 € et fait état d'un investissement à l'équilibre de 169 762,74 €.

Les budgets successifs des 6 dernières années actent une récurrence d'excédent dépassant les 600 000 € cumulés.

La tarification de l'eau est maintenue depuis de nombreuses années au prix de 2,67 €/m<sup>3</sup>.

Conforme aux articles R2221-48 et 90 du CGCT et s'appuyant sur la jurisprudence « Bandol », cette opération budgétaire revêt un caractère légal au regard du respect des 3 conditions cumulatives suivantes :

- l'excédent dégagé au sein du budget SPIC doit être exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation, à dessein, d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget général de la collectivité de rattachement ;
- le reversement de l'excédent n'est possible qu'après affectation des plus-values nettes de cessions en investissement et après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- le reversement n'est possible que si les excédents ne sont pas nécessaires au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisées à court terme.

Le Conseil Municipal juge remplir les trois conditions cumulatives citées dans la jurisprudence Bandol pour procéder à un reversement du budget eau au budget général et donne son accord

pour procéder au reversement du budget eau de la somme de 200 000 € en direction du budget principal. Le Conseil Municipal charge le Maire d'effectuer les écritures nécessaires.

#### 9/ BUDGET PREVISIONNEL BOIS 2024

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 254 050,00 €	61 132,03 €
Recettes : 258 841,72 €	

#### 10/BUDGET PREVISIONNEL MICROCENTRALE 2024

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 83 651,00 €	Dépenses : 19 794,38 €
Recettes : 101 172,69 €	Recettes : 66 378,56 €

#### 11/BUDGET PEVISIONNEL LOTISSEMENT LES PERRIÈRES 2 2024

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 701 779,00 €	175 889,50 €
Recettes : 769 889,50 €	

#### 12/BUDGET PEVISIONNEL COMMUNAL 2024

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 2 563 676,50 €	1 755 782,53 €
Recettes : 2 789 764,16 €	

#### POINTS 7 à 12

#### DÉLIBÉRATIONS VOTÉES À L'UNANIMITÉ

**Questions et informations diverses :**

- Le Club de Foot du Massif du Haut-Doubs souhaite que la commune passe la tondeuse sur le terrain.

**La séance est levée à 21h00.**

Fait à Jougne, Le 17 avril 2024

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,



Aurélie WALTZER

LE MAIRE,



Michel MOREL